Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite» — E.mail : soiretraite@hotmail.com

VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA POPULATION ALGÉRIENNE

Un système de protection sociale de plus en plus perméable

Selon l'Institut national d'études démographiques (INED) de France, via sa publication* L'Afrique*, ce continent connaît déjà un vieillissement de sa population en raison de l'allongement de la durée de vie et de la baisse de la fécondité. L'Algérie, à l'instar des autres pays du Maghreb, va connaître un important vieillissement au cours des 40 prochaines années. En 2050, l'âge médian en Algérie (âge qui divise la population en deux parties numériquement égales, l'une plus jeune, l'autre plus âgée) sera proche de celui du Japon aujourd'hui (où l'âge médian est le plus élevé au monde). La proportion des 60 ans et plus atteindra 12,2 millions en 2050 contre 2,4 millions en 2010. Le déséquilibre financier entre cotisants et retraités exposera le système de retraite à de grandes difficultés.

Les auteurs de l'étude — Valérie Golaz, Laurent Nowik et Muriel Sajoux —, sur la base de projections, évoquent les évolutions probables d'ici 2050 et expliquent les défis qu'elles posent pour un continent où les politiques sociales à destination des personnes âgées sont très peu développées.

«Dans les quarante prochaines années, la proportion des 60 ans et plus devrait doubler dans de nombreux pays africains si la fécondité continue de baisser au rythme actuel», estiment-ils. En Algérie, cette population atteindra 12,2 millions (26,2%) en 2050 contre 2,4 millions (6,8% de population globale) en 2010. L'âge médian des Algériens passera de 26,2 ans en 2010 à 42 ans en 2050.

Le nombre d'Algériens en âge d'être retraités sera beaucoup plus important qu'actuellement, mais ils seront moins nombreux à bénéficier du droit à la retraite d'ici là, vu le peu de salariés déclarés à la Sécurité sociale et la prépondérance du travail au noir. C'est dire surtout les conséquences à venir d'un système de protection sociale de plus en plus en plus perméable. Pour Hamza Chérif Ali du département de démographie de la faculté des sciences sociales de l'université d'Oran Es-Sénia (étude sur «Le vieillissement démographique en Algérie : réalité et perspectives»), le déséquilibre financier entre cotisants et retraités (ou en âge d'être retraités mais non cotisants ou très peu) créera d'énormes inégalités sociales, et de préciser : «…En maintenant la répartition proportionnelle par groupe d'âge constante durant toute la période 2003-2038, l'effectif des actifs âgés de 60 ans et plus doublera son volume. Il passera de 150 000 en 2003 à quelque 350 000 en 2038.»

3 millions de retraités en 2015 ?

Selon l'ONS et le ministère de la Santé, l'espérance de vie en Algérie est passée de 47 ans en 1962 à 76 ans en 2010 : on vit de plus en plus longtemps, et parallèlement le taux de natalité serait en baisse, ce qui donne un taux plus important de personnes âgées de 60 ans et plus.

Est-ce que ces données et leurs projections dans les 20 prochaines années sont prises en compte par les pouvoirs publics, tant pour les questions de santé et leurs nouvelles tendances, qu'en matière de protection sociale, dont le système de retraite ?

Toujours selon l'ONS, le nombre d'actifs en Algérie pourrait évoluer ainsi : 12 millions d'actifs en 2008, 16 millions en 2018 et entre 20,3 et 22,9 millions en 2038. Pour ce qui est des retraités, on passera de 2,3 millions de retraités en 2012, 3 millions (ou en âge d'être retraités) en 2015, à un peu plus de 4 millions (ou en âge d'être retraités) en 2045 !

La CNR et la Casnos (pour les retraités non salariés) doivent avoir leurs propres projections quant au nombre de futurs retraités, pour au moins les 4 ou 5 prochaines années.

Ces organismes, à ce rythme, auront de plus en plus de difficultés financières à prendre en charge le paiement des pensions.

LSR

Création prochaine d'un Fonds national de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale ?

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a présenté le dimanche 14 octobre, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), un exposé sur la politique de son secteur depuis le début des réformes.

Dans son exposé, il a souligné que la politique de sécurité sociale visait à «améliorer les prestations à travers l'élargissement du réseau des structures (1452 structures en 2012) et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail». Selon lui, cette politique vise également à «moderniser le système de sécurité sociale pour une gestion transparente par la valorisation et la mise à niveau des ressources humaines et la généralisation de l'utilisation de la carte Chifa à travers toutes les wilayas du pays en février 2013», précisant que 7 900 000 cartes avaient été distribuées à ce jour.

Il a en outre indiqué que le système de financement de la Sécurité sociale allait faire l'objet d'une réforme afin de préserver les équilibres financiers du secteur à travers «l'amendement de certaines lois, le lancement du Fonds national de recouvrement des cotisations et l'encouragement de l'utilisation des médicaments génériques», soulignant que le projet de loi relatif aux mutuelles «viendra finaliser la série de réformes dans le secteur de la Sécurité sociale». Concernant le volet de l'emploi, le représentant du gouvernement a fait savoir que l'Etat poursuivra la mise en œuvre du plan de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi à travers la promotion des investissements générateurs d'emplois, le soutien et la modernisation des agences d'emploi et l'encouragement de la création de micro-entreprises par les jeunes, rappelant la création de 164 000 micro-entreprises.

Au terme de l'exposé, les membres de la commission ont soumis leurs interrogations qui se sont notamment articulées autour du financement des projets par les banques et la révision des remboursements des analyses médicales et des radiographies.

LSR

Protection sociale des gens de mer en souffrance

La protection sociale et les pensions de retraite des gens de mer constituent une «priorité majeure» dans le plan d'action sectoriel, a indiqué le 10 octobre dernier le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques.

La prise en charge des cotisations, la couverture sanitaire et les dispositions de droit à la retraite sont les principaux paramètres sur lesquels se penche l'administration centrale, a-t-il ajouté et souligné lors de la session ordinaire du conseil national de la Chambre algérienne de pêche et d'aquaculture.

Des démarches ont été entreprises avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale afin d'alléger davantage les procédures juridiques et de pallier les insuffisances, a indiqué le ministre cité par un communiqué de son département.

Combien sont-ils les gens de mer ? Parmi eux, combien sont déclarés à la Sécurité sociale, et combien à ce jour, bénéficient d'une retraite ?

COMMUNIQUÉ

Djezzy, Sponsor Major de l'École supérieure d'informatique

Entreprise citoyenne impliquée dans tous les domaines de la vie sociale des Algériens, Djezzy, leader de la téléphonie mobile en Algérie, a sponsorisé la cérémonie de remise de prix au profit des majors des promotions de l'Ecole supérieure d'informatique d'Alger le samedi 20 octobre 2012 en présence du staff de l'école ainsi que d'un certain nombre de personnalités. Cette cérémonie, qui a eu lieu sous les meilleures auspices, succède à celles déjà tenues dans d'autres universités sur le territoire national : «Centre, Ouest, Est & Sud» qui ont bénéficié du même type de sponsoring durant l'année 2012.

Ce parrainage, le quinzième, s'insère dans le cadre de la mise en application du programme d'aide matérielle et de soutien pédagogique au secteur de l'enseignement supérieur. En effet, Djezzy partenaire du savoir a fait cette année un investissement de taille pour chaque université conventionnée sur les quatre coins du territoire national.

Les conventions de sponsoring, au nombre de neuf, et de partenariat qu'a conclues Djezzy avec les universités algériennes depuis 2009 s'inscrivent en droite ligne avec sa politique de développement des étudiants algériens.

Djezzy, leader de la téléphonie mobile en Algérie, conscient de sa vocation d'entreprise citoyenne, donne rendez-vous aux universités en 2013.

Courrier des lecteurs… Courrier des lecteurs…

Cotisations mutuelle et retraite

Par ce message, je prie toute compétence en matière de sécurité sociale de bien vouloir apporter les informations pour la masse salariale et les assurés sociaux mis à la retraite en ce qui concerne leurs cotisations durant leurs 32 années de labeur et aucun avantage de la part de ces caisses mutuelles pour les retraités. Il reste bien entendu de savoir vers quel profit se destinent nos cotisations ?

Un retraité

RÉPONSE : A plusieurs reprises dans ces colonnes, nous n'avons cessé d'évoquer la situation désastreuse que connaissent les mutuelles : gestion calamiteuse, dysfonctionnements de tous ordres, opacité financière, absence de contrôle et climat d'impunité, etc. Les pouvoirs publics laissent faire, et les millions d'adhérents ne réagissent pas et/ou connaissent très mal leurs droits. En matière de retraite complémentaire (les 20%), très peu de mutuelles la garantissent pour leurs adhérents.

Années du service national

Bien que ce sujet ait été déjà abordé par plusieurs personnes et que la CNR ait donné son avis sur la non- validation des années du service national pour les pensions liquidées sous l'ordonnance 97/13, je tiens à apporter ma contribution au «débat» en demandant à la CNR pourquoi avoir validé les deux années suite à des décisions de justice (deux dossiers à la CNR d'Oran), puisque la justice a donné raison à ces deux pensionnés d'Oran? Pourquoi «par analogie» ne pas en faire bénéficier tous les autres dans le même cas? Faut-il dépenser de l'argent et du temps (en procédure) pour rendre aux personnes concernées leurs droits.

Madame la Justice s'est basée sur des textes de loi pour émettre cette décision donc l'interprétation des dispositions de l'ordonnance 97/13 émanant de la CNR est fausse.

Pourquoi pénaliser davantage les retraités alors que la loi sur le service national est très claire ? Est-ce leur faute si ceux qui ont élaboré l'ordonnance 97/13 se sont trompés ? NON.

Abdelaziz Belguermi